

N° 12

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE VENDREDI 19 JANVIER 1973

Onze heures du matin

PRIÈRE

La Chambre reprend le débat sur la motion, telle que modifiée, de M. Gray appuyé par M. MacEachen,—Qu'un comité spécial de cette Chambre soit établi dans le but d'enquêter et de présenter des recommandations sur les tendances des prix de l'alimentation au Canada et sur les facteurs locaux et étrangers qui expliquent ces tendances.

Que les 20 membres de la Chambre des communes qui seront désignés ultérieurement par la Chambre soient les membres du comité spécial et que soit suspendue, à cet égard, l'application de l'article 65(5) du Règlement de la Chambre des communes.

Que ledit comité ait le pouvoir de convoquer des personnes, d'exiger la production de documents et de dossiers et d'interroger des témoins; de siéger pendant les ajournements de la Chambre; de faire rapport à l'occasion et de faire imprimer de jour en jour les documents et témoignages qu'il juge utiles; de déléguer à des sous-comités l'un quelconque ou la totalité de ses pouvoirs sauf celui de faire rapport directement à la Chambre; de retenir les services d'avocats, de comptables et du personnel technique et de bureau qu'il juge nécessaire.

Le débat se poursuit;

M. McGrath, appuyé par M. Hellyer, propose l'amendement suivant,—Que la motion soit modifiée en ajoutant immédiatement à la suite du troisième paragraphe, ce qui suit:

“Que ledit Comité présente son rapport final avec recommandations en moins de trois mois depuis la date de son institution”.

Il s'élève un débat;

M. Harney, appuyé par M. Symes, propose le sous-amendement suivant,—Que l'amendement soit modifié en retranchant les mots «en moins de trois mois depuis la date de son institution» et en les remplaçant par ce qui suit:

“une fois son enquête terminée, il devra présenter un rapport intérimaire avec recommandations de prendre les mesures qui s'imposent, et ce, en moins de deux mois depuis sa première réunion.”

Il s'élève un débat;

(A quatre heures de l'après-midi, appel des affaires inscrites au nom des députés, suivant les dispositions de l'article 15(4) du Règlement)

(Avis de motions)

M. Marshall, appuyé par M. Baker, propose,—Que, de l'avis de la Chambre, il est opportun que le gouvernement devrait étudier l'opportunité de créer un minis-